

TARIFS – TTC

A partir de :

TEMPS DE RECEPTION COMPRIS DANS PRIX DE BASE : 15 MINUTES

	Célibataire (sans enfant)	Famille
Déclaration sans banque ni immobilier	103.-	146.-
incluant : - 2 certificats salaire ou chômage ou rentes ou pensions par pers. - assurances maladie et accident + frais médicaux déjà calculés - assurances vie (max. 2 par pers. seule ou 3 par famille) - intérêts de dettes, hypothèques (max. 2 par pers. seule ou 3 par famille) - pension alimentaire payée (max. 1 par pers.) - estimation de l'impôt cantonal, communal et fédéral + copie déclaration		
Déclaration avec banques <u>OU</u> immobilier, dès	146.-	189.-
incluant : - idem ci-dessus - comptes bancaires, titres avec relevé fiscal (max. 3 comptes ou lignes de titres par pers. seule ou 6 par famille) - <u>ou</u> bien immobilier (max. 2), détail des frais immobilier en supplément		
Déclaration avec banques <u>ET</u> immobilier, dès	178.-	216.-
incluant : - idem ci-dessus - comptes bancaires, titres avec relevé fiscal (max. 3 comptes ou lignes de titres par personne) - bien immobilier (max. 2), détail des frais immobilier en supplément		
Déclaration étudiant/apprenti (si parents clients)	65.-	

Suppléments :	Prix TTC
- temps de réception supplémentaire, par heure	195,00 CHF
- calcul des frais médicaux, selon importance, dès	22,00 CHF
- compte de banque, par ligne suppl.	3,20 CHF
- titres s'il n'y a pas de relevé fiscal, par ligne	6,50 CHF
- frais de règlement par QR-facture	5,40 CHF
- frais de rappels de documents manquants ou rappel restitution déclaration	16,00 CHF
- détail des frais de garde des enfants, dès	11,00 CHF
- courrier à l'administration, réclamation, 2 % de la somme récupérée mais min. fr. 70.- (dénonciation spontanée dès 200.-)	70,00 CHF
- conseils, divers, formulaire immobilier selon tarif horaire, par heure	195,00 CHF
- comptabilité, compte d'exploitation, etc..	sur devis
- biens immobiliers suppl. (plus de 2), par bien	22,00 CHF
- revenus suppl. (plus de 2 par pers.), par revenu et / ou rente	6,50 CHF
- assurance vie suppl., par assurance	6,50 CHF
- crédits ou hypothèques suppl. (plus de 2 par pers.), par crédit	6,50 CHF
- supplément pour conversion de monnaies étrangères	2,50 CHF
- calcul de frais immobiliers, selon importance, dès	22,00 CHF
- demande de modification de BVR, dès	65,00 CHF
- détail des frais immobiliers, dès 3 lignes	11,00 CHF
- photocopies, par page	0,60 CHF
- déclaration de succession (sans bien immobilier), dès	250,00 CHF
- détail des frais médicaux, dès 5 lignes	6,00 CHF

Les déclarations sont encaissées au comptant.